

NDDL : mon vœu pour un vœu

Date : 18 mars 2016

Ainsi donc, la majorité et l'opposition au Conseil départemental sont bien d'accord sur un point : si « référendum » il y a sur la question de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, il doit impérativement concerner les habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Communiqué de presse publié le 17-02-2016 sur le site ille-et-vilaine.fr

Si la consultation annoncée doit aller à son terme pour fonder une décision au plus haut niveau de l'Etat, urgente désormais, il convient qu'elle soit conduite sur un périmètre en rapport avec les enjeux du dossier.

A ce titre, les habitants de l'Ille et Vilaine doivent eux aussi pouvoir s'exprimer sur un dossier qui les concerne très directement."

Jean-Luc CHENUT

Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine

L'Ille-et-Vilaine en bref

Ouest-France - 18-03-2016

Aéroport NDDL : « L'Ille-et-Vilaine doit s'exprimer »

Le groupe de l'Union de la droite et du centre du conseil départemental réagit à la consultation sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. La consultation aura lieu avant l'été. Seuls les habitants de Loire-Atlantique pourront se prononcer par référendum. « **L'Ille-et-Vilaine doit pouvoir voter**, estime le groupe d'opposition. **Les voix sont discordantes au sein du gouvernement. Les élus de la majorité présidentielle (PS,**

écologistes) sont divisés. Si le référendum, malgré un fondement juridique plus que discutable, devait être organisé, la cohérence voudrait qu'il le soit à l'échelle des 22 collectivités membres du syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest, car elles participent directement ou indirectement (études, infrastructures...) au financement de l'aéroport. »

Il reste à espérer qu'un vœu en ce sens soit adopté la semaine prochaine, puisque l'assemblée se réunit les 23, 24 et 25 mars en séance plénière.

Mais y aura-t'il un conseiller départemental pour oser le présenter ?...

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

Ça reste à démontrer.